



Mairie de Louannec

Côtes d'Armor

A Louannec, le 14 novembre 2022

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil
Municipal

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article L 2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à la Mairie, le :

Mercredi 23 novembre 2022 à 20 heures 00

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Acquisition Maison « Esquenet »
- 2- Projet maison « sénior »
- 3- Rétrocession des lotissements « Trouz Ar Mor » et « Roch Guen Ar Mor »
- 4- Décisions modificatives budgétaires
- 5- Régularisation DGFIP
- 6- Admissions en non valeur
- 7- Camping : Vote des tarifs
- 8- Indemnisation des stagiaires
- 9- Informations du Maire sur ses délégations
- 10- Questions diverses

Comptant sur votre présence et restant à votre disposition pour tous compléments d'informations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Maire,
Gervais EGAULT.**

